

## **Cahier des charges pour appel d'offres :**

### **Réalisation d'une webapp recensant des lieux emblématiques de l'histoire franco-allemande**

#### **Introduction**

##### **1.1 Porteur de projet**

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (ci-après dénommé OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande implantée à Paris, à Berlin et à Sarrebruck. Il a été créé par le Traité de l'Élysée en 1963. L'Office a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension et, ainsi, de faire évoluer les représentations du pays voisin.

À l'occasion de son 60e anniversaire, l'OFAJ envisage la création d'une plate-forme en ligne intitulée *Cartorique*.

##### **1.2 Objectifs**

*Cartorique* est une carte numérique des lieux emblématiques de l'histoire franco-allemande destinée à être intégrée au site internet de l'OFAJ. La coordination scientifique du projet est assurée par les historiens Corine Defrance et Ulrich Pfeil. À l'heure actuelle, 60 lieux ont été identifiés, principalement en France et en Allemagne, mais pas exclusivement. Une première version comprenant 30 lieux sera rendue publique début juillet, avant que 30 autres lieux soient intégrés jusque fin 2023. Jusqu'en 2025, une extension à d'autres lieux est prévue (jusqu'à 100).

La carte est associée à des fiches descriptives rédigées par des experts et accompagnées de contenus iconographiques et/ou audiovisuels ainsi que de liens vers des documents historiques et des sites sur le même sujet. Plusieurs modes de recherche sont proposés (selon des critères géographiques, historiques ou thématiques).

Les lieux de mémoire se réfèrent à différentes époques de 1871 à nos jours, avec un accent sur le « siècle des extrêmes » entre les guerres mondiales et l'entente franco-allemande après 1945/49 ainsi que des événements franco-allemands depuis le début du millénaire.

##### **1.3 Groupe-cible**

*Cartorique* s'adresse en premier lieu à des jeunes de France et d'Allemagne, âgés de 14 à 25 ans, ainsi qu'aux professionnels en charge de leur accompagnements pédagogique dans le cadre de projets de rencontres internationales (enseignantes et enseignants, animatrices et animateurs, etc.).

Le graphisme et l'ergonomie de la plate-forme doivent être adaptées à ce

public, en matière d'accessibilité comme en matière d'attractivité. En outre, son utilisation dans un contexte bilingue nécessite de privilégier une approche intuitive et, dans la mesure du possible, des éléments non-verbaux.

## **1.4 Conditions générales**

Ce cahier des charges présente les attentes de l'OFAJ quant au résultat final, ainsi que les services à fournir par le prestataire et par l'OFAJ.

L'appel d'offre est publié par le porteur de projet sur son site internet et via différentes listes de diffusion. La participation à l'appel d'offres ne fait l'objet d'aucune rémunération de sa part.

Le choix du prestataire revient à l'OFAJ. Le prestataire sélectionné se voit proposer un contrat fixant les modalités du service. Toute modification de ce contrat impliquera une concertation préalable avec l'OFAJ et devra faire l'objet d'un avenant écrit.

## **Cadre technique**

### **2.1 Hébergement**

La webapp est hébergée sur un serveur du prestataire de services. Sur la webapp, des cookies de suivi de Matomo doivent être utilisés pour établir des statistiques. Les codes sont fournis par l'OFAJ.

### **2.2 CMS**

L'OFAJ doit avoir la possibilité de procéder lui-même à des modifications de contenu. C'est pourquoi un CMS est privilégié, le choix du CMS étant laissé au prestataire de services.

### **2.3 APIs de carte**

La carte étant le point central du site, le choix d'une API appropriée est important. Le choix de l'API est soumis au prestataire de services et doit être justifié. Les coûts sont pris en charge par l'OFAJ.

### **2.4 Support/maintenance**

Le prestataire de services doit également prendre en charge le support et la maintenance de la webapp pour une période d'au moins 3 ans. Les coûts de cette prestation doivent également être budgétisés.

### **2.5 Design responsive**

La plate-forme *Cartorique* est destinée à être publiée sur Internet sur *cartorique.ofaj.org* et *kartorik.dfjw.org* pour la version allemande. Elle doit être consultable sur différents supports (ordinateurs, tablettes, smartphones, etc.), et donc responsive. Le groupe cible étant les jeunes, une attention particulière est accordée à la version mobile de la webapp. Une approche mobile first est donc envisageable.

## **2.6 Conception graphique**

La plateforme bénéficie d'une certaine autonomie vis-à-vis du site et n'est pas tenue de respecter sa charte graphique ni ses fonctionnalités, de façon que la primauté soit donnée aux objectifs pédagogiques.

## **2.7 Gestion du bilinguisme**

L'ensemble des contenus doit être disponible en version française et en version allemande. Pour des questions de lisibilité, il est préférable qu'une langue apparaisse à chaque fois. Chaque page doit donc exister en double, un lien permettant de passer à tout moment d'une version à l'autre.

Les textes sont fournis dans les deux langues par l'OFAJ. Il n'est donc pas exigé du prestataire qu'il dispose en interne de personnel bilingue. Les contenus iconographiques et audiovisuels qui accompagnent les fiches descriptives ont vocation à être traduits ou sous-titrés dans la langue cible. Si l'ensemble des documents n'a pas pu être traité avant le lancement de la plate-forme, cette phase interviendra au cours des mois suivants.

## **2.8 Perspectives de développement**

Si ce cahier des charges présente les prestations attendues pour 2023 selon le calendrier détaillé plus bas, la réalisation de la plate-forme doit tenir compte de possibles développements ultérieurs, de façon à garantir leur faisabilité. Ainsi :

- la plate-forme est publiée sur un site internet, mais elle doit pouvoir, à l'avenir, prendre la forme d'une application pour mobile. Les choix opérés doivent donc être compatibles avec ce format ;
- 60 lieux figurent sur la carte fin 2023, mais il est envisagé, d'ici à 2025, d'en intégrer jusqu'à 100. Le format de la carte numérique doit donc permettre d'afficher le double du nombre de lieux actuellement identifiés, tout en conservant une lisibilité satisfaisante ;
- la plate-forme existe dans un premier temps en deux langues (français et allemand), mais il n'est pas exclu de l'enrichir par la suite de versions dans une ou deux autres langues.

Le prestataire est censé assurer une maintenance de la plate-forme une fois que celle-ci sera en fonctionnement.

## **Prestation attendues**

Dans cette partie, l'OFAJ formule des attentes sans toujours spécifier les solutions techniques permettant d'y répondre. Ce choix correspond à une volonté de laisser au prestataire la liberté de proposer des stratégies créatives, sans avoir à se soumettre a priori à un cadre trop contraignant.

### **3.1 Carte interactive**

Le projet *Cartorique* est centré sur une carte numérique interactive, qui doit apparaître sur la page d'accueil de la plate-forme.

Le fond de carte est conçue de telle manière que l'ensemble des lieux identifiés soit visible à l'arrivée sur la page d'accueil. Les recherches selon différents critères conduisent ensuite à masquer partiellement (sans les faire disparaître) les lieux qui ne sont pas pertinents.

Il est à noter que, si la majorité des lieux se situent en Allemagne et en France métropolitaine, certains d'entre eux se situent ailleurs en Europe (Espagne, Suisse, Albanie) voire dans le monde (Togo). Une solution doit être trouvée pour rendre ces lieux visibles sans remettre en cause la centralité de la France et de l'Allemagne (par ex. des incrustations, comme pour les départements d'outre-mer sur certaines cartes de France).

Pour effectuer une recherche, les utilisatrices et utilisateurs peuvent recourir à trois types d'entrée :

- entrée géographique
- entrée par époques
- entrée thématique.

#### *Entrée géographique*

La recherche par critère géographique se fait à l'aide d'un zoom qui permet de se focaliser sur une région ou une ville en particulier. Il n'est pas souhaitable de signaler le caractère français ou allemand d'un lieu, dans la mesure où les lieux identifiés renvoient à une histoire commune. Par ailleurs, certains d'entre eux sont frontaliers.

Il est d'autant plus important de pouvoir changer d'échelle que certaines villes, comme Paris ou Berlin, comportent plusieurs lieux qu'il doit être possible de distinguer.

Le degré de précision (jusqu'aux coordonnées GPS exactes) dépend de la nature du lieu.

#### *Entrée historique/par époques*

La recherche par critère historique se fait à partir d'une frise chronologique qui apparaît sur demande.

Les événements auxquels se rapportent les lieux identifiés sont répartis en différentes périodes :

- avant 1870
- 1870 à 1918
- 1919 à 1945 (ou 1919-1939 et 1939-1945)
- 1945 à 1989 (ou 1945-1963 et 1963-1989)
- après 1990.

Soit entre 5 et 7 périodes. La catégorisation est effectuée par les historiens qui assurent la coordination scientifique du projet. Lorsqu'une période est sélectionnée, les lieux correspondants sont mis en avant sur la carte.

#### *Entrée thématique*

La recherche par critère thématique se fait à l'aide de mots-clés associés par les auteurs et les coordinateurs à chaque lieu, par l'intermédiaire d'un moteur de recherche interne. Les lieux correspondants au mot-clé sont mis en avant sur la carte.

### **3.2 Fiches descriptives**

À chaque lieu est associée une fiche descriptive pédagogique de 5.000 signes maximum rédigée par un expert. La taille des fiches ne leur permet sans doute pas de s'afficher en entier dans une fenêtre secondaire sur la même page que la carte.

La fiche descriptive s'ouvre dans une lightbox. Il serait souhaitable que, l'ouverture d'une fiche n'entraîne pas la disparition, même provisoire, de la carte.

Chaque fiche comporte des mots-clés (tags), nécessaires pour la recherche par critère thématique, mais aussi des liens dans le corps de texte permettant de passer directement d'une fiche à l'autre lorsqu'elles portent sur les thèmes connexes. Ces liens hypertextes sont identifiés et transmis en amont par les coordinateurs du projet.

À l'instar de la carte, chaque fiche comporte en outre un lien permettant de passer d'une version linguistique à l'autre.

### **3.3 Documents annexes**

Chaque fiche est accompagnée de 5 ou 6 documents fournis par les auteurs. Il peut s'agir d'images (photos, dessins, documents), de vidéos ou d'enregistrements sonores. Leur rôle est d'illustrer ou d'approfondir certains aspects du lieu, et de faciliter l'exploitation pédagogique de la

carte.

Dans certains cas, l'accès au document prend la forme d'un lien vers un autre site, qui s'ouvre alors dans un nouvel onglet. Dans d'autres cas, le fichier image, vidéo ou audio doit pouvoir s'ouvrir dans le site lui-même.

Lorsque le document n'est pas dans la langue de la fiche, il fait l'objet d'une traduction ou de sous-titres, à partir de textes fournis par l'OFAJ.

### **3.4 Formulaire de contact**

La plate-forme comporte par ailleurs un formulaire de contact afin que les utilisatrices et utilisateurs puissent contacter l'OFAJ, apporter des informations sur les lieux identifiés, voire proposer l'ajout de nouveaux lieux.

## **Prestations fournies**

L'OFAJ, en coopération avec les coordinateurs et les auteurs impliqués, s'engage à fournir l'ensemble des contenus dans les deux langues. La tâche du prestataire concerne donc en premier lieu la programmation et la conception de la carte digitale.

### **4.1 Livraison des textes et des documents**

L'OFAJ transmet au prestataire les textes et les documents appelés à figurer sur la plate forme, ce qui inclut :

- les titres
- les noms de lieux
- la frise chronologique
- les fiches descriptives
- les titres et légendes des documents annexes
- les mots-clés et liens hypertextes
- le texte du formulaire de contact

L'ensemble des documents est transmis en français et en allemand sous une forme qui permet au prestataire de mettre en forme les deux versions sans nécessairement parler les deux langues.

### **4.2 Gestion des droits**

Avant publication, l'OFAJ s'engage à garantir que les droits d'utilisation relatifs aux documents iconographiques et audiovisuels ont été obtenus (conditions, utilisation, durée, etc.). Il s'assure également, dans le cadre des contrats proposés aux auteurs, de la propriété des textes publiés.

Le prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel non-respect du droit d'auteur en ce qui concerne les contenus fournis par

l'OFAJ.

## **5. Calendrier de l'appel d'offres**

Date limite d'envoi des propositions par les prestataires potentiels	17/2/2023
Sélection du prestataire par l'OFAJ	27/2/2023
Réalisation de la plate-forme dans les deux langues	15/5/2023
Phase de test	15/5-20/6.2023
Lancement de la plate-forme	1 <sup>er</sup> /7/2023

## **6. Contact**

Office franco-allemand pour la jeunesse  
Bureau IV – Formation interculturelle

Molkenmarkt 1  
10179 BERLIN  
Téléphone : +49 30 288 75 743  
Courrier électronique :